Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 15/06/2023 sur site internet

ID: 038-213800840-20230609-2023_024-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Chamècles

MAIRIE DE CHARNECLES 260, CHEMIN DE L'EGLISE 38140 CHARNECLES Tél. 04.76.91.07.29

Fax. 04.76.93.27.26

e-mail: accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 09/06/2023
Délibération N°2023-024

Nombre d'élus: 15

Absent(s): 2 Procuration(s): 2

L'an deux heures et convoquée

Date de convocation: 02/06/2023

L'an deux mil vingt trois, le 9 juin à dix-neuf heures et trente minutes, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST, Sophie BOURDIS-GOUYON, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI.

Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Gilles LANÇON; Pascale POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD;

Absents:

Maryse BOUCLET, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Yvette COLLIAT.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 Avril 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 – 024 : DETERMINATION DE L'INDEMNITE DE LA CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE MADAME MARIE-LAURE CHIFFE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

VU le PV d'installation du conseil municipal en date du 23/05/2020 fixant notamment le nombre d'adjoints ;

VU le procès-verbal d'élection des 3ème et 4ème adjoints du 22/7/2021;

VU la délibération n°16-2020 du 29 mai 2020 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

VU la démission de M. Gilles LANÇON de ses fonctions d'adjoint en date du 24/04/2023;

CONSIDERANT que l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées aux maires et adjoints ;

CONSIDERANT que la Commune compte 1407 habitants (population légale 2020);

CONSIDERANT que les indemnités sont fixées à partir de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit l'indice 1027, désormais fixé à 4025,53 euros mensuels depuis le 1er juillet 2022.

Madame le maire RAPPELLE à l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites mais qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Elle PRECISE que le conseil municipal a précédemment décidé d'allouer un taux d'indemnité de 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, aux conseillers municipaux délégués.

Elle **DIT** que Madame Marie-Laure CHIFFE reprenant le portefeuille des finances, il convient de lui allouer un taux supérieur en raison du travail que représente la gestion de cette charge. En conséquence, elle **PROPOSE** de lui allouer un taux de 12.3% qui était également le taux attribué à M. Gilles LANÇON.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «12 voix pour »; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution de ce taux à Madame Marie-Laure CHIFFE.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023 Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 15/03/2023 sur site internet

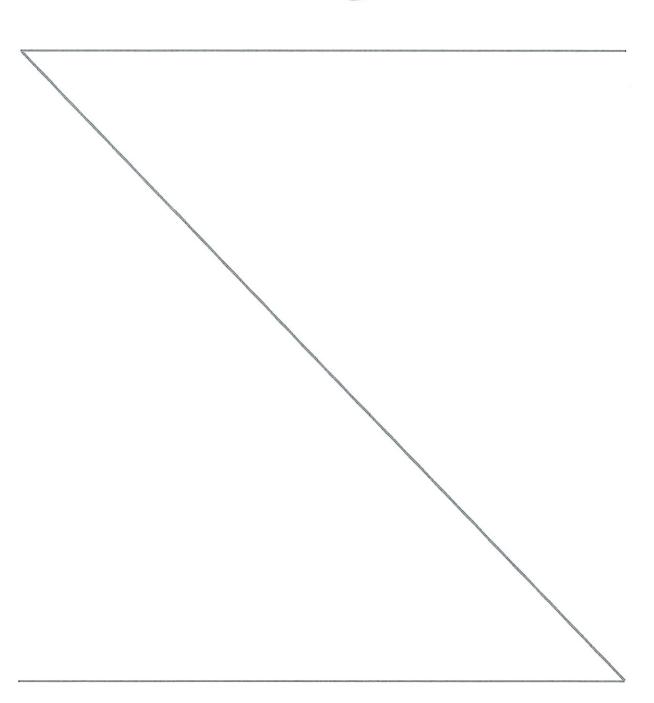
ID: 038-213800840-20230609-2023_024-DE

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 09/06/2023

Le Maire, Nadine REUX





Envoyé en préfecture le 13/06/2023 Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 15/03/2023 sur site internet

ID: 038-213800840-20230609-2023_024-DE

